

DOCTRINE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ 2025

Mise en concertation

09/01/2025

Merci de noter vos questions au fur et à mesure dans le fil de conversation de la réunion, un temps de réponses est prévu en fin de séance



Merci de couper votre micro lorsque vous n'intervenez pas.



Ordre du jour

1



Objet & Fondements de la doctrine du numérique en santé

2



Le cadre d'urbanisation : la maison du numérique en santé

3



Illustrations de la doctrine du numérique en santé

1. Règles socles : Sécurité le Programme Care
2. Service socle d'identité : application carte vitale
3. Service socle de partage et d'échange données : Ordonnance numérique
4. Service socle de partage et d'échange données : Le projet DRIM-M (Data Radiologie Imagerie Médicale & Médecine Nucléaire)

4



Questions / réponses des participants



Lien vers la concertation



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



l'Assurance
Maladie

Agir ensemble, protéger chacun



AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ

sesam-vitale



Délégation au numérique en santé

1. Objet & Fondements de la doctrine du numérique en santé



8 min

03/01/2025

4

Objet de la doctrine du numérique en santé

Objet

- Définir le cadre d'urbanisation des services numériques pour développer l'échange et partage de données de santé, à des fins de simplification de l'accès aux soins et aux services médico-sociaux et sociaux, d'amélioration de la prise en charge des patients et de la coordination des soins entre les professionnels, ainsi que de l'information et de l'orientation des usagers dans leurs parcours de soins.

Objectif

- Accélérer le développement du numérique en santé et d'engager les acteurs privés et publics à développer des solutions numériques innovantes et utiles aux usagers et aux professionnels.

A qui s'adresse-t-elle ?

- Aux fournisseurs de services numériques, qu'ils en assurent la maîtrise d'ouvrage (groupements régionaux d'appui au développement de la e-santé, établissements de santé, etc.) ou la maîtrise d'œuvre (éditeurs de solutions, intégrateurs, etc.),
- Aux acteurs des secteurs sanitaire (professionnels de la ville comme de l'hôpital), médico-social et social, impliqués dans les parcours de santé,
- Aux usagers des services numériques.

Fondements de la doctrine du numérique en santé

Stratégie du numérique en santé 2023-2027

Principe de l'Etat Plateforme

Cadre Réglementaire du numérique en santé

- National : cadre général, cadre spécifique à la santé (échange et partage de données de santé et régulation du numérique en santé)
- Européen : Espace Européen de données de Santé (usage primaire, usage secondaire des données de santé)

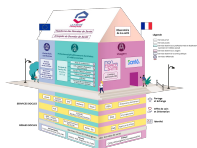
Objet de la doctrine du numérique en santé

Centrer la doctrine du numérique, en santé sur les principes d'urbanisation et d'État plate-forme des services numériques en santé

Stratégie,
produit/service
numérique

Plus de visibilité sur
les roadmaps

- > Feuille de route du numérique en santé et chantiers prioritaires 2023–2027
- > **Doctrine du numérique en santé 2025**



Mise en œuvre
des
produits/services
numérique

Accompagnement
opérationnel des ENS
dans la mise en œuvre
des services
numériques

- > Suivi de la feuille de route du numérique en santé CNS
- > Comité Entreprises du Numérique en Santé (ENS)
- > Roadmap des référentiels

- > Offre de l'accompagnement des ENS
 - o *Portail des opérateurs*
 - o *Webinaires, FAQ, support, relations ENS, ask me anything*





GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



l'Assurance
Maladie

Agir ensemble, protéger chacun



AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ

sesam-vitale



Délégation au numérique en santé

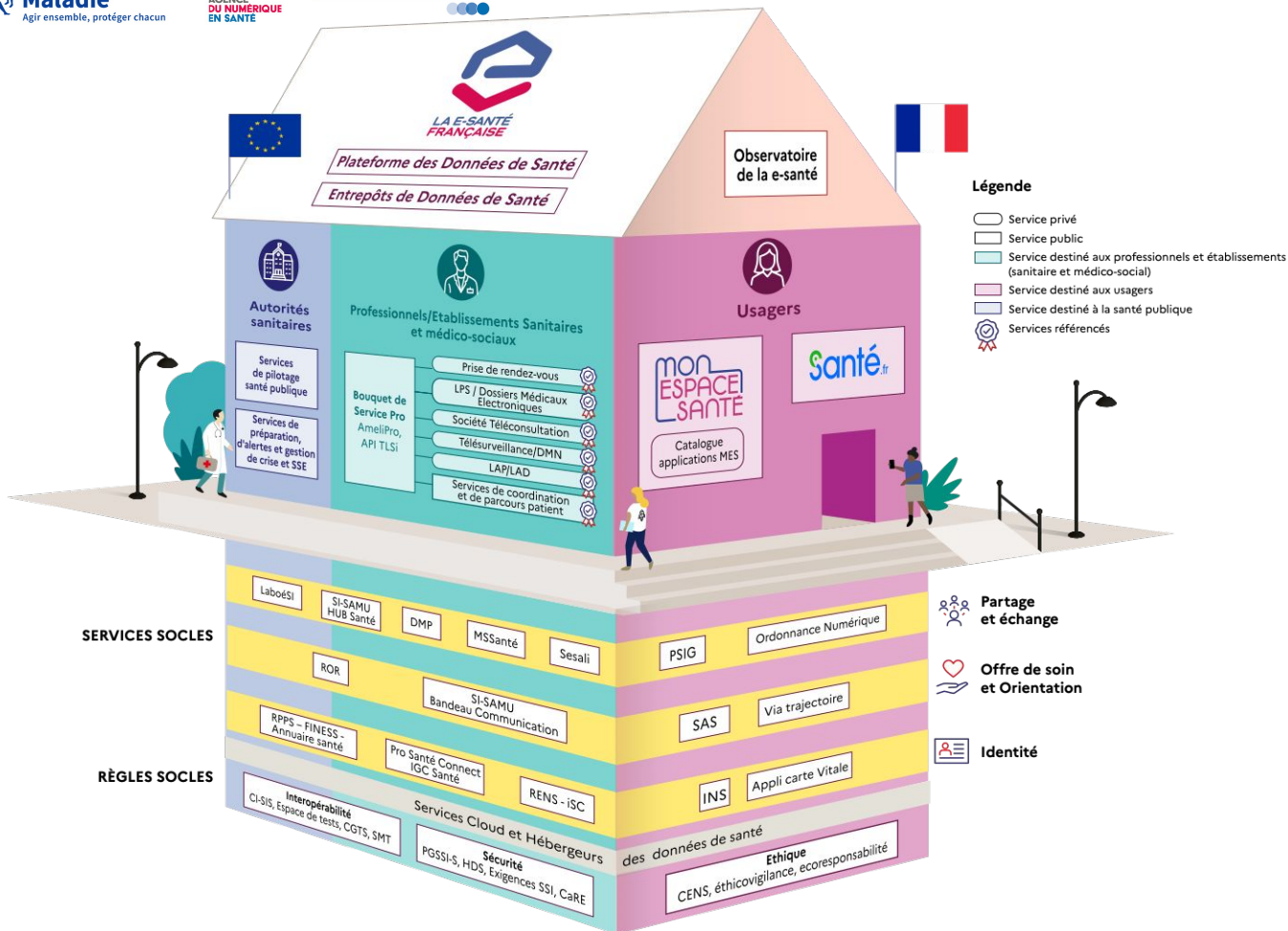
2. Le cadre d'urbanisation : la maison du numérique en santé



7 min

03/01/2025

8



Régulation du numérique en santé : la doctrine par secteur

Secteurs			Règles socles			Services et référentiels socles							
			Sécurité (PGSSI-S, SSI, HDS)	Interopérabilité (CI-SIS, Portabilité)	Ethique (RGPD, Ecoscore, Accessibilité)	Identité			Offre de soin & Orientation		Partage & Echange		
						INS (Usagers)	Pro Santé Connect (Professionnels)	FINES/RPPS/Annuaire Santé (Structures & Professionnels)	Plateforme SAS	ViaTrajectoire	Dossier Médical Partagé	MSSanté	Ordonnance numérique
Logiciels professionnels/établissements de santé et du médico-social	Référencement Sécur Sanitaire	DPI	HDS, SSI	CI-SIS, Portabilité		✓	✓	✓			✓	✓	
		PFI	HDS, SSI	CI-SIS, Portabilité		✓	✓	✓			✓	✓	
		RIS	HDS, SSI	CI-SIS, Portabilité		✓	✓	✓			✓	✓	
		Drim Box	HDS, SSI	CI-SIS, Portabilité		✓	✓	✓			✓	✓	
		LGC	HDS, SSI	CI-SIS, Portabilité		✓	✓	✓			✓	✓	✓
		LGO	HDS, SSI	CI-SIS, Portabilité		✓	✓	✓			✓	✓	✓
		SGL	HDS	CI-SIS, Portabilité		✓	✓	✓			✓	✓	
		Solution d'agenda	HDS	CI-SIS, Portabilité				✓	✓				
	Opérateur MSanté	HDS				✓	✓	✓			✓	✓	
	Référencement Sécur Médico-Social	DUI	HDS, SSI	CI-SIS, Portabilité		✓	✓	✓		✓		✓	✓
PDE		HDS, SSI	CI-SIS, Portabilité		✓	✓	✓		✓		✓	✓	
PDS		HDS, SSI	CI-SIS, Portabilité		✓	✓	✓		✓		✓	✓	
Applications patients/citoyens	Référencement Mes V1 sans échanges		PGSSI-S, HDS	CI-SIS, Portabilité	✓	✓							
	Référencement Mes V2 avec échanges		PGSSI-S +, HDS	CI-SIS, Portabilité	✓	✓							
Dispositifs Médicaux	DMN V1 - Télésurveillance LATM PECAN		HDS	Portabilité		✓	✓	✓					
	DMN V1 - LPPR et PECAN DTx		HDS	Portabilité		✓	✓	✓					
	Certification DMN V2		HDS	Portabilité		✓	✓	✓					
Téléconsultation	Certification SI Sociétés de Téléconsultation		I.E, HDS, SSI	CI-SIS, Portabilité	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓

3. Illustrations de la doctrine du numérique en santé

 21 min

Règles socles : Sécurité / le Programme Care

CaRE, Une réponse collective déterminée et coordonnée pour faire face à la menace.

Deux ambitions majeures :

- A court terme, accompagner les établissements à **être plus résilients et préparés** pour qu'ils puissent faire face et puissent s'organiser en cas de cyberattaque.
- A moyen terme, les soutenir dans le **renforcement de leur sécurité opérationnelle**.



Lien vers la concertation

Règles socles : Sécurité / le Programme Care

Les 4 axes du plan d'action CaRE:

1 - Gouvernance et résilience

Structurer la gouvernance de la cybersécurité dans le secteur de la santé en impliquant les niveaux nationaux, régionaux et locaux.

2 - Ressources et mutualisation

Prise en compte de la pénurie de talents et de ressources dans les établissements, et mise en avant du besoin de mutualiser et de pérenniser les ressources humaines.

3 - Sensibilisation

Encourager un engagement fort de chacune des parties prenantes de la cybersécurité dans les établissements de santé.

4 - Sécurité opérationnelle

Soutenir financièrement les investissements jugés prioritaires via des « Domaines » (via des appels à financements et/ou appels à projets).



Lien vers la concertation

Règles socles : Sécurité / le Programme Care

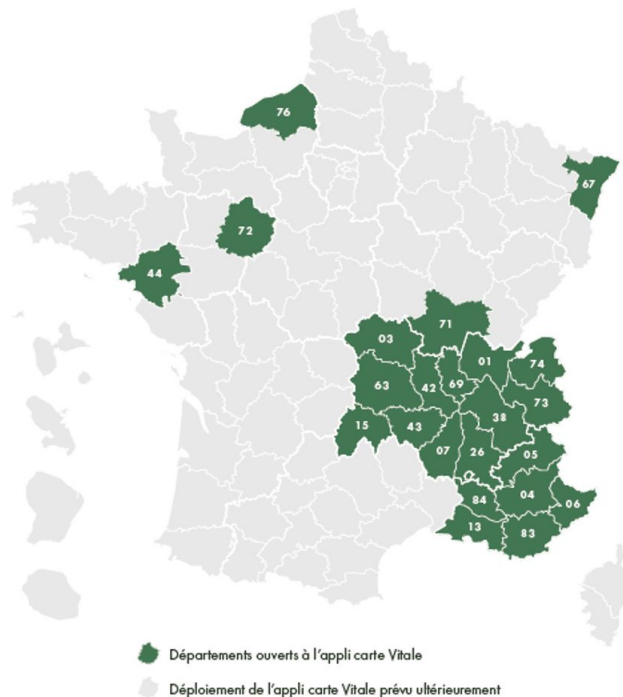
Les domaines du programme CaRE et Hospiconnect

- **Domaine Annuaire techniques et exposition sur internet**
Maîtriser les risques d'exposition sur internet et la sécurisation de leurs annuaires
- **Domaine Stratégie de continuité et de reprise d'activité**
Permettre aux établissements sanitaires, en cas d'incident, de reconstituer rapidement les services critiques et d'assurer la continuité et la reprise de leur activité
- **Domaine Accès à distance**
Sécuriser l'ensemble des accès distants, couvrant à la fois les fournisseurs et les accès du personnel des établissements
- **Domaine Poste de travail et supervision**
Détecter au plus tôt une tentative d'intrusion ou intrusion dans le SI
- **Hospiconnect**
Accélérer l'adoption par les établissements de solutions qui soient conformes au référentiel d'identification électronique et permettant de simplifier et sécuriser l'accès des professionnels aux services numériques sensibles



Lien vers la concertation

Service socle : identité patient / application carte vitale



Qui peut bénéficier de l'appli carte Vitale ?

- **A ce jour :**

Les personnes affiliées au régime général, à la MSA et MGEN de 23 départements.

Extension progressive aux autres régimes

- **Mars 2025 :**

Déploiement France entière, avec l'activation à partir de la carte nationale d'identité électronique et de l'identité numérique de l'appli France Identité

L'activation actuelle intégrant le processus de vérification d'identité reste fonctionnelle et sera étendue progressivement à tous les départements



Lien vers la concertation

Service socle : identité patient / application carte vitale

Ses avantages ?



ameli.fr

- Toujours disponible sur son smartphone
- Usage sans contact
- Centralise l'ensemble des données d'identification de l'assuré : un seul support pour l'ensemble des données d'identification
- Comme avec la carte Vitale, possibilité de récupérer les droits en ligne avec l'appel à ADRI ou CDRI
- Mise à jour automatique lors de son ouverture
- Utilisable en présence du PS/ES, et à partir de fin 2025, comme moyen d'identification électronique à distance sur des portails

[Lien vers la concertation](#)

Service socle : identité patient / application carte vitale

Quelles données sont dans l'appli carte Vitale ?

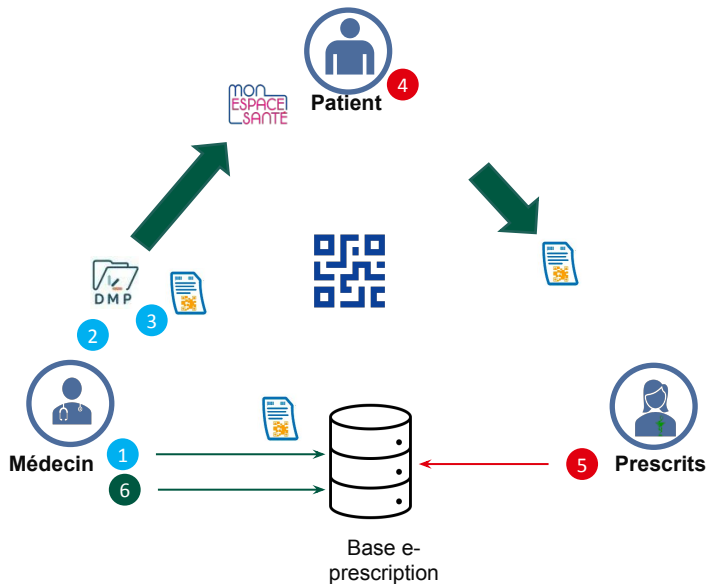
- **Données d'état civil** (uniquement l'utilisateur)
 - Format France Connect (Nom, prénom(s), genre, date et lieu de naissance...)
- **Données de rattachement à l'Assurance Maladie Obligatoire** (l'utilisateur et ses bénéficiaires)
 - Dont le NIR, Nom, Prénom, Date et rang de naissance, permettant d'utiliser les services de l'assurance maladie tels que les services de droits en ligne
- **Identité Nationale de santé** (l'utilisateur et ses bénéficiaires)
 - Telle que inscrite dans les bases du téléservice INSi
 - L'INS de l'utilisateur est considérée au statut qualifiée
 - L'INS de ses bénéficiaires est soit qualifiée soit récupérée, selon la décision du PS
- **Données de l'Assurance Maladie Complémentaire** (l'utilisateur et ses bénéficiaires)
 - Données pour identifier l'organisme complémentaire - iso datamatrix de la carte de tiers payant



Lien vers la concertation

Service socle : Partage & Échange / L'ordonnance numérique

Avec l'ordonnance numérique, comment se passe la prise en charge du patient ?



Le patient doit obligatoirement présenter l'exemplaire papier tant que tous les PS ne sont pas équipés. Depuis mai 2023, il peut l'adresser en amont à la pharmacie de son choix depuis sa messagerie sécurisée de Mon espace santé.

Pendant la consultation, rien ne change. Le médecin :

- 1 Rédige la prescription à partir de son Logiciel d'Aide à la Prescription (LAP) compatible ordonnance numérique unifiée ; elle est enregistrée dans la base l'ordonnance numérique
- 2 En parallèle, enregistre l'ordonnance numérique dans le DMP du patient facilement, depuis son logiciel métier ; le patient peut ainsi la retrouver dans Mon espace santé.
- 3 Imprime l'ordonnance papier avec un QR Code, la signe et la remet au patient

En sortie de consultation :

- 4 Le patient présente l'ordonnance papier* avec le QR code chez le prescrit de son choix.
- 5 Si le prescrit est équipé, il lit la prescription directement via son logiciel à partir du QR code qu'il a scanné, exécute les actes et les enregistre dans la base.

Par la suite (nouvelle consultation par exemple) :

- 6 Le médecin prescripteur peut consulter les données d'exécution ou de la délivrance (si accord du patient).



Lien vers la concertation

Service socle : Partage & Échange / L'ordonnance numérique

Ordonnance papier générée via le dispositif *Ordonnance numérique*

Informations relatives au prescripteur

Contenu de la prescription

Informations patient

Date de la prescription

Signature du prescripteur

Dr ADEMIS Pierre
26 avenue du Professeur Lemierre
72020 Paris
Médecine Générale
N° RPPS : 99900038441
N°AM : 991118019

Alain ESSAI
01/01/1975
80 kg

Le 03 septembre 2020

Paracétamol 1 000mg comprimé (AABBCC)
1 comprimé (voie orale) en cas de fièvre supérieure à 38°5, à renouveler toutes les 8 heures si besoin.
Ne pas dépasser 3 comprimés par jour.
Traitement pour une semaine

Ce qui permet de reconnaître une Ordonnance numérique :

- un QR code en bas à gauche
- le numéro de prescription
- les mentions légales



e-prescription
N°01527BP22JCNZZYGHZ

Le patient ou le ou les titulaire(s) de l'autorité parentale a (ont) accepté que je puisse consulter ce qui a été délivré ou exécuté sur la présente prescription : OUI.
Les données de la prescription sont transmises électroniquement à l'Assurance maladie qui traite vos données dans le cadre de ses missions. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à <https://www.ameli.fr>.

A noter :

- les entêtes habituelles peuvent être conservées

Détail des mentions légales

- Indication (OUI ou NON) de l'accord du patient pour la consultation des données d'exécution par le prescripteur
- Texte fixe indiquant que les données de prescription sont transmises électroniquement à l'Assurance Maladie



Lien vers la concertation

Suivi du déploiement mensuel : Cumul du 01/12/2022 au 31/12/2024

Vue médecins



15 Logiciels

34 263 Médecins ayant créé au moins une ordonnance
(+ 4 352)

❖ Depuis le début des déploiements (*appels avec succès*)

44 169 257 Ordonnances numériques **créées**

30 016 Ordonnances numériques **consultées**

1 743 Ordonnances numériques **recherchées**

Évolution du nombre d'ordonnances numériques créées par mois



Vue pharmaciens



7 Logiciels

11 156 Pharmacies ayant exécuté au moins une ordonnance
(+ 1 936)

❖ Depuis le début des déploiements (*appels avec succès*)

838 995 Ordonnances numériques **consultées**

624 801 Ordonnances numériques **exécutées**

Évolution du nombre d'ordonnances numériques exécutées par mois



Service socle : Partage & Échange / L'ordonnance numérique



Cahier des charges éditeurs

- ❖ Les cahiers des charges éditeurs Médecins et pharmaciens et Professionnels de la LPP v03.00.00 deviennent les documents techniques de référence (environnement CNDA disponible)
 - Intègrent les facteurs de simplification autorisés par le DCE fin 2023 et des réponses aux retours terrain (simplification du consentement, ordonnances sécurisées, ...) et pour les pharmaciens et les professionnels de la LPP, la possibilité d'alimenter la base ordonnance numérique dès la délivrance, ...
- ❖ En cours de rédaction pour la fin T1 2025 : les cahiers des charges Infirmiers et Masseurs kinésithérapeutes (rôles prescripteur et exécutant)
- ❖ A venir T2 2025 : cahiers des charges pour les Orthophonistes, les Orthoptistes et les Pédiatres-Podologues



Accompagnement des éditeurs et des Professionnels de santé

- ❖ Des webinaires de présentation technique des cahiers des charges avec le GIE SESAM VITALE
- ❖ Organisation de 2 webinaires nationaux avec les pharmaciens et avec les médecins avec relais local par les caisses et englobant les autres thématiques numériques dont appli carte Vitale (horizon début 2025)



Des échanges sont en cours avec le Ministère pour partager ces constats et en étudier les impacts quant au calendrier de généralisation à fin 2024 fixé par les textes.

Service socle de partage et d'échange données : Le projet DRIM-M (Data Radiologie Imagerie Médicale & Médecine Nucléaire), les principes

Aujourd'hui les images des examens d'imagerie restent dans les centres dans lesquelles elles ont été produites. La diffusion se fait aujourd'hui au travers de CD et/ou de portails de diffusion propriétaires

Le projet DRIM-M est une application concrète de ce principe de l'Etat plateforme. Lancé en 2021 il a pour objectif de généraliser l'échange et le partage d'images au niveau national entre les professionnels de santé et les patients.

- Sur le plan métier, il évite la multiplication des demandes d'examens redondants d'imagerie médicale et fournit une vue complète de l'historique médical afin d'améliorer la continuité et qualité de la prise en charge
- Sur le plan technique il permet de garantir une certaine homogénéité des solutions et offre donc des garanties sur leur capacité à se connecter et échanger entre elles, tout en s'appuyant sur les services socles



Lien vers la concertation

Service socle de partage et d'échange données : Le projet DRIM-M (Data Radiologie Imagerie Médicale & Médecine Nucléaire), rapport à la Doctrine

Dans ce projet, en s'appuyant sur la doctrine l'Etat a pour rôle de :

- **Définir les règles socles d'interopérabilité** (normes internationales DICOM, standard HL7, cadre d'interopérabilité des Systèmes d'information de Santé et de sécurité (certification hébergement de données de santé, exigences de sécurité des systèmes d'information, OWASP...),
- **Mettre à disposition les référentiels nationaux d'identification des professionnels de santé** (ProSanté Connect) et des usagers (Identifiant National de Santé)
- **Opérer sur les infrastructures publiques de partage de données de santé** : Dossier Médical Partagé et Mon espace santé.

Permettant ainsi aux Entreprises du Numérique en Santé du secteur de l'imagerie médicale de développer et commercialiser les DRIMbox, qui seront référencées par l'ANS dans le cadre du programme Ségur pour permettre la mise en oeuvre du maillage



Lien vers la concertation

4. Questions / réponses des participants

 20 min

Avez-vous des questions?



Lien vers la concertation



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun



**AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ**

sesam-vitale

